

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 10 juillet 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur David FRETILLE, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Madame Marie-Joseph LABERGÈRE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Michel BAUDU à Madame Nadine BURGAUD, Madame Muriel COTTIER à Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 23

Présents : 17

DELIBERATION 2025-07-05 TARIFS ALSH 2025 POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur TERRAZ explique qu'actuellement, l'ALSH durant les périodes de vacances scolaires est soumis à une tarification exclusivement à la journée.

L'accueil de loisirs de Rilhac-Rancon a la capacité d'accueillir tous les enfants et notamment les enfants à besoins spécifiques (MDPH ou autres).

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants et souhaitant tenir compte des capacités des enfants à besoins spécifiques, la commune de Rilhac-Rancon propose d'appliquer un tarif à la demi-journée pour ces enfants leur permettant d'y être accueilli en respectant leur rythme.

La tarification à la demi-journée durant les périodes de vacances scolaires sera calquée à celle appliquée les mercredis en période scolaire :

Tarification ALSH

Tarifs Enfants à besoins spécifiques de la commune

	Tranche QF	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas
1er enfant	0-800	14.00€	10.40€	6.70€	10.35€
	801-1200	15.85€	11.50€	7.75€	12.20€
	1201 et plus	17.45€	12.70€	8.90€	13.80€
2ème enfant et plus	0-800	10.15€	7.80€	4.05€	6.50€
	801-1200	11.55€	8.60€	4.90€	7.90€
	1201 et plus	12.70€	9.30€	5.60€	9.10€

Tarifs Enfants à besoins spécifiques hors commune

	Tranche QF	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas
1er enfant	0-800	28.10€	20.25€	16.50€	24.45€
	801-1200	31.70€	22.60€	18.90€	28.00€
	1201 et plus	35.20€	25.10€	21.30€	31.60€
2ème enfant et plus	0-800	21.05€	15.45€	11.70€	17.45€
	801-1200	23.15€	17.10€	13.40€	20.10€
	1201 et plus	26.25€	18.90€	15.20€	22.60€

Après délibération, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité les tarifs des services communaux comme indiqués ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
 Pour copie conforme le 17 juillet 2025
 Affiché / Notifié le 17 juillet 2025
 Certifié exécutoire le 17 juillet 2025
 Publiée le 17 juillet 2025
 Le Maire,
 Nadine BURGAUD

